

Repères IREM

La revue des instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques

Besançon, le 09 février 2018

Préparation du Numéro spécial 116 (juillet 2019)

Appel à contribution (1^e annonce)

Quelles interactions entre l'informatique et les mathématiques ?

Chères collègues, Chers collègues,

Vous trouverez ci-dessous le descriptif du thème choisi pour le **numéro 116 spécial de Repères IREM** à paraître en **juillet 2019**.

Si vous avez l'intention de proposer un texte, nous vous demandons dans un premier temps de **nous en informer dans les meilleurs délais par courrier électronique** (adresse du responsable du comité de rédaction courriel : reperes-irem@univ-irem.fr), si possible en précisant par quelques lignes votre projet avec un titre (même provisoire).

Les articles devront nous parvenir le plus tôt possible et avant le 31 octobre 2018 dernier délai, afin de permettre son examen au plus tard au comité de lecture de décembre 2018. Les articles arrivés après cette date seront examinés pour publication, le cas échéant, dans les numéros suivant le N°116. Vous trouverez en fin de cet appel à contribution quelques consignes à suivre pour soumettre un article à *Repères IREM*.

Merci de diffuser cet appel le plus largement possible au sein du réseau des IREM et, plus généralement, auprès des collègues susceptibles d'être intéressé(e)s.

Bien cordialement à toutes et à tous,

Yves DUCCEL, rédacteur en chef de *Repères IREM*

Descriptif du thème du numéro spécial

L'informatique prend de plus en plus d'importance dans les programmes de mathématiques à tous les niveaux d'enseignement : du primaire au supérieur. Elle est dorénavant présente au concours du Capes de Mathématiques ainsi qu'à l'agrégation et une commission inter-IREM « Informatique » (C3I) vient d'être créée dans le réseau des IREM.

De plus, tous les domaines des mathématiques sont concernés : l'arithmétique, les probabilités et les statistiques avec le tableur, la géométrie avec les logiciels de géométrie dynamique, l'algèbre avec le calcul formel. Et récemment les logiciels permettant d'écrire des algorithmes ont fait leur apparition dans les instructions officielles, programmes, documents ressources et aussi formations continues.

Quels sont les avantages et les inconvénients de cette révolution pour l'enseignement des mathématiques ? L'informatique peut-elle contribuer à donner du sens, aider à la compréhension et à la mémorisation des concepts mathématiques, susciter la motivation, développer la curiosité, approfondir davantage certains domaines des mathématiques ? L'informatique est-elle utilisée à bon escient en mathématiques ? L'informatique doit-elle rester un moyen ou devenir une fin en soi ? Comment le professeur de mathématiques peut-il s'adapter à ces changements profonds ?

Voilà des questions auxquelles, en lançant cet appel à contribution, la revue Repères IREM souhaite apporter des éléments de réponse à travers ses articles. Cet appel est susceptible d'intéresser les mathématiciens, les informaticiens, les didacticiens, les neuroscientifiques, les historiens de l'enseignement des mathématiques et plus généralement tous les acteurs de l'enseignement des mathématiques - enseignement professionnel, enseignement technique, enseignement général - à tous les niveaux : primaire, secondaire et supérieur.

Consignes pour soumettre un article à *Repères IREM*

Vous souhaitez proposer un article à *Repères IREM*. Voici quelques consignes à suivre pour faciliter le travail de toute l'équipe éditoriale.

Votre proposition d'article doit être envoyée en version numérique en fichier attaché (*.rtf ou *.doc ou *.pdf) à l'adresse électronique du rédacteur en chef suivante : reperes-irem@univ-irem.fr. Identifiez le fichier numérique de votre article dans son intitulé par le nom du correspondant et la date de la version sur le modèle suivant « **Reperes_NOM_DATE** ».

Pour pallier les problèmes éventuels d'ouverture de fichiers, merci de doubler ce mél d'un envoi de la version papier par La Poste à l'adresse suivante :

Yves DUCCEL, Revue *Repères IREM*
IREM de Franche-Comté, UFR des Sciences et Techniques
16, route de Gray, 25030 BESANCON CEDEX

N'oubliez pas de mentionner en tête de l'article la liste de tous les auteurs, ainsi que l'IREM éventuel de rattachement, avec les coordonnées électroniques et postales de l'auteur chargé des contacts avec le comité.

Si l'auteur collectif est un groupe de travail IREM, mentionnez l'intitulé exact du groupe en précisant en note de bas de page de l'article la liste des membres de l'équipe et leur affectation professionnelle.

Écrivez votre article en traitement de texte compatible Word (si possible éviter Tex, Latex ou autres, qui posent de grosses difficultés lors de la mise en page finale).

Un article ne doit pas dépasser 20 pages tout compris (tableaux, figures, dessins, annexes, bibliographie). Proposez un titre court et un résumé de 500 caractères/espaces environ accompagné de quelques mots-clés. Pensez à numéroter les pages et à proposer une bibliographie adaptée au lectorat.

Enfin sachez que le comité de rédaction se réunit en mars, juin, septembre et décembre de chaque année. À chaque séance, le comité examine les propositions d'articles reçues avant le 15 du mois précédant la réunion.

En proposant votre texte à *Repères IREM*, vous vous engagez à ne pas soumettre ce même texte parallèlement à une autre revue tant qu'il n'aura pas fait l'objet d'un refus explicite par le comité de rédaction de *Repères IREM*, ou que le projet de publication n'aura pas été retiré par son auteur.

.....
Pour consulter le site Web de la revue *Repères IREM* et les articles en ligne :

Accédez au site du portail des IREM par <http://www.univ-irem.fr> puis cliquez sur *REPERES IREM* puis CONSULTATION EN LIGNE

Pour soumettre un article à la revue *Repères IREM*, écrire au rédacteur en chef à : reperes-irem@univ-irem.fr

Pour vous abonner à *Repères IREM* ou acheter séparément des numéros, contacter :

IREM de Grenoble - Université Grenoble Alpes, BP 41, 100 rue des maths, 38402 Saint-Martin D'Hères Cedex

Téléphone : +33 4 76 51 44 06 ; contact : irem-secretariat@univ-grenoble-alpes.fr.